

## **Points d'entrée**

Deux points d'entrée dans le pays pour la lutte antiparasitaire, se fait au port et à l'aéroport.

Le contrôle est dirigé vers les semences, les plantes et le sol en provenance de l'étranger (à l'importation) et les plantes et produits qui sortent à l'extérieur du pays (à l'exportation).

Les plantes qui sortent sont traités avec deltamethrine et ceux qui entrent sont inspectés, traités et renvoyés aux passagers. S'il y a présence de parasites de quarantaine elles sont détruites par les inspecteurs en présence des propriétaires.

Au port on collecte des échantillons des denrées alimentaires en provenance des différents pays et on procède aux analyses sanitaires des aliments dans les différents domaines : microbiologiques, mycologiques et microscopiques.

Selon les résultats on peut considérer conformes ou non conformes